

Règlement du Concours Photo "Les 4 Saisons" Communauté de Communes Campagne de Caux

Article 1 : Organisation du concours

Le concours photo "Les 4 Saisons" est organisé par la Communauté de Communes Campagne de Caux, en partenariat avec la photographe professionnelle Annie Gazé et le Domaine du Grand Daubeuf. Le concours se déroulera dans le cadre des ateliers photo animés par Annie Gazé, organisés de novembre 2024 à juin 2025 au Domaine du Grand Daubeuf.

Article 2 : Conditions de participation

Les ateliers photo sont ouverts à toutes les personnes âgées de 16 ans et plus.
Peuvent participer :

- Débutants
- Amateurs
- Professionnels

Les participants peuvent utiliser un smartphone ou tout type d'appareil photo (réflex, compact, bridge, etc.) **sous réserve que l'appareil fournisse au minimum une qualité HD.**

Article 3 : Inscription aux ateliers

L'inscription aux ateliers se fait en ligne sur le site internet www.campagne-de-caux.fr (accès à la billetterie rubrique actualités et agenda). Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception.

3.1 Tarifs

Le coût initial de participation à l'atelier est de 55€ par personne, mais grâce à une prise en charge de 10€ par la Communauté de Communes Campagne de Caux, le montant à payer revient à **45€/participant.**

3.2 Modalités

Chaque atelier sera composé de 5 participants minimum et 7 participants maximum. Si le nombre minimum de participant n'est pas atteint, l'atelier pourra être annulé.

Les ateliers auront lieu le samedi et/ou dimanche au Domaine du Grand Daubeuf à Daubeuf-Serville.

Article 4 : Thème du concours

Le thème du concours est "Les 4 Saisons". Les photographes auront l'opportunité unique de capturer la beauté des jardins et du Domaine du Grand Daubeuf, privatisés pour l'occasion, au fil des saisons.

Les participants pourront ainsi choisir de participer à un ou plusieurs ateliers en fonction des saisons qu'ils préfèrent.

Article 5 : Dates des ateliers

Les ateliers se dérouleront de novembre à juin. 2 Ateliers par saison sont proposés (matin ou après-midi) aux dates suivantes :

- **Automne** : 9 novembre - 8h30/11h30 ou 14h30/17h30
- **Hiver** : 16 février - 8h30/11h30 ou 14h30/17h30
- **Printemps** : 13 avril - 8h30/11h30 ou 14h30/17h30
- **Eté** : 22 juin - 8h30/11h30 ou 14h30/17h30

Article 6 : Sélection des photos

À l'issue des ateliers, chaque participant pourra soumettre trois (3) photos réalisées lors des ateliers. Les photos seront évaluées par un jury composé de membres de la Communauté de Communes, de la photographe Annie Gazé, et de professionnels du domaine de la photographie.

Article 7 : Critères de sélection

- **Qualité technique** : La netteté, l'exposition, la maîtrise de la lumière et la composition seront évaluées.
- **Originalité** : Les photos doivent se démarquer par leur créativité et leur capacité à proposer une vision unique.
- **Pertinence au thème** : Les photos doivent être en adéquation avec le thème du concours.
- **Respect des règles** : Les photos doivent avoir été réalisées lors d'un atelier photo avec Annie Gazé et appartenir à chaque participant (droit d'auteur).

Le jury sélectionnera :

- Huit (8) clichés pour une impression en grand format
- Huit (8) clichés pour une impression en moyen format
- Quarante (40) clichés en petit format (mosaïque)
- Une mention spéciale pour quatre (4) photos, une par saison.

Chaque participant aura au moins une de ses photos sélectionnées pour être exposée, avec des formats variés selon le classement établi par le jury.

Article 8 : Récompenses

Les 3 grands gagnant recevront :

- 1^{ère} place : 1 Nuit pour 2 au Domaine du Grand-Daubeuf (*Valeur de 150€*)
- 2^{ème} place : 1 Bon cadeau pour un instant détente chez OZen'it (*Valeur de 90€*)
- 3^{ème} place : 1 Panier garni de produits locaux (*Valeur de 60€*)

Les gagnants des mentions spéciales automne, hiver, printemps & été recevront également une récompense chacun.

Article 9 : Exposition des photos

Les photos sélectionnées seront exposées dans les jardins du Domaine du Grand-Daubeuf pendant la période estivale. L'exposition sera ouverte au public, offrant une visibilité exceptionnelle aux travaux des participants.

L'occasion pour les débutants et amateurs de participer à leur première exposition photo tout en mettant en valeur le patrimoine de Campagne de Caux.

Article 10 : Droits d'auteur et utilisation des images

Les participants garantissent être les auteurs des photos soumises et posséder tous les droits afférents à ces images. En participant, ils autorisent la Communauté de Communes Campagne de Caux à utiliser leurs photos dans le cadre de la promotion du concours et de l'exposition, sans contrepartie financière.

Article 11 : Responsabilité

La Communauté de Communes Campagne de Caux et ses partenaires ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol, de détérioration des photos ou du matériel pendant les ateliers et l'exposition.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation aux ateliers et au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner la disqualification du participant.

Article 12 : Modifications

La Communauté de Communes Campagne de Caux se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Les participants seront informés de toute modification.

Article 13 : Contact

Pour toute question relative au concours, les participants peuvent contacter la Communauté de Communes Campagne de Caux à l'adresse suivante : communication@campagne-de-caux.fr



Ce règlement est destiné à garantir le bon déroulement du concours et à offrir une expérience enrichissante à tous les participants. Bonne chance à tous les photographes !

Mention légale :

Le présent règlement est déposé et consultable auprès de la Communauté de Communes Campagne de Caux. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera soumis aux tribunaux compétents. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, en adressant leur demande par écrit à l'adresse suivante : *Communauté de Communes Campagne de Caux, 52 Impasse du Lin 76110 Goderville* ou accueil@campagne-de-caux.fr

Communauté de Communes Campagne de Caux
52 Impasse du Lin - 76 110 Goderville
02.35.29.65.85 - accueil@campagne-de-caux.fr
WWW.CAMPAGNE-DE-CAUX.FR

